



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 24 janvier 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 24 janvier 2018 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, THIEBAUT.

Absents : M. André SCHLECHT donnant procuration à Mme Sylviane GODEFROY

M. Denis PREVOST donnant procuration à M. Yves THIEBAUT

M. Frédéric MARTIN donnant procuration à M. Patrick FEUILLET

M. Didier DRAPIER donnant procuration à M. Philippe LAURENT

Le Maire fait part de lettres de remerciements et de cartes de vœux reçues en Mairie.

I - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL DANS LE CADRE DU CEJ

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la convention passée avec le Centre pour l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires dans le cadre du CEJ 2014-2017 est arrivée à échéance au 31 décembre 2017.

Il convient donc de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la date de renouvellement du CEJ 2018-2021 ou à défaut de ce renouvellement jusqu'au 31 décembre 2018.

Monsieur Hervé SAUVAGE, 1^{er} Adjoint, présente le projet de cette convention permettant au Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise d'encadrer et d'animer les ateliers d'éveil aux élèves de l'école primaire pendant les activités périscolaires et l'ALSH du mois d'août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention présentée et autorise sa signature par le Maire.

II - CONVENTION AVEC L'ADICA – MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de définition des besoins préparé par l'ADICA concernant l'extension du groupe scolaire.

Cette extension a pour but d'offrir à l'établissement des salles supplémentaires mais également de permettre une mise aux normes d'accessibilité, tout en répondant aux nouveaux besoins techniques et fonctionnels pour faire face à une augmentation croissante d'élèves.

Concernant le marché cité en objet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 2 abstentions et 13 voix pour :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA,
- De nommer le Maire représentant du pouvoir adjudicateur,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000 € HT,
- D'engager une passation du marché selon la procédure adaptée,
- Que l'appel public à la concurrence sera formalisé par :
 - Une annonce publiée et affichée en mairie,
 - Un envoi de dossier de consultation,
- Que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.

III - REMUNERATION DES AGENTS RECRUTEURS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune a lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et qu'ont été nommés agents recenseurs par arrêté municipal en date du 8 janvier 2018 :

- Madame Anne BRODZIAK
- Madame Nathalie HUBEAU

Le Maire propose la rémunération sur la base d'un forfait en fonction des logements qui sont attribués aux agents recenseurs, soit 1450 € bruts pour Madame Anne BRODZIAK qui a en charge 263 logements et 1050 € bruts pour Madame Nathalie HUBEAU qui a en charge 198 logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la rémunération proposée des deux agents recenseurs de la commune ; les salaires seront versés après la collecte soit en mars 2018.

IV - OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du budget primitif 2018 de la commune de Moÿ de l'Aisne, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

Le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

V - DEPENSES A IMPUTER AU 6232 « Fêtes et cérémonies »

Par décret du 25 mars 2007, il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Le Maire propose donc à l'assemblée de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes pour l'année 2018 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ...
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, cartes cadeaux et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, fin de contrat, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles, concours organisés par la commune ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifices, concerts et manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicités liés aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

VI - MAISON DE SANTE

La CCVO a lancé un projet d'implantation d'une maison de santé dans l'ex canton de Moy de l'Aisne. L'ARS (Agence régionale de Santé) a missionné un bureau d'études à cet effet.

Dossier à suivre sachant que la municipalité de Moy de l'Aisne s'est d'ores et déjà positionnée.

Les Conseillers en prennent note.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau défibrillateur a été acheté. Il sera installé dans le hall de la Mairie.
- Les travaux de la rue Gambetta se poursuivent. Un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis aura lieu le 9 février 2018.
Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'un vidéo projecteur dans la salle de réception de la Mairie.

TRAVAUX DU CONSEIL

2 janvier	réunion Comité du 3° Age
9 janvier	réunion en vue de la création d'un City Stade
11 janvier	réunion UNC
16 janvier	réunion du Souvenir Français
24 janvier	réunion UNC.